

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le onze décembre (11 décembre 2020), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de David GUYOT, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2020

Présent(e)s : ANTIER Pierre, BORNOT-FAIVRE Carine, BOZON Sophie, , GUERRET
Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NAUDIN Martine, NOBLET Jean-Yves, NOBLET
Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, TACCHINI-NOEL Olivia, VERNET Corinne

Absents excusés: GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan

Secrétaire de séance : TACCHINI-NOEL Olivia

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13-
Votants :13

DIVERS

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE
CONSEIL:**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2020.

II - URBANISME

1. Suivi des dossiers d'urbanisme

M. le maire informe les élus :

- qu'un permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole Rue de la Malatière,
a été accordé au Gaec des Lauriers.
- qu'une demande de permis de construire pour la réhabilitation d'une maison d'habitation ,
route de la Grange Bedey a été accordée à Mme Clara Robelin.
- qu'une déclaration de travaux pour la construction d'une piscine Rue Gacon a été accordée à
M. François BOISSARD.
- qu'une déclaration de travaux pour la construction d'un bungalow chemin des Cantons à La
Grange Bedey a été accordée à M. et Mme GUILLEMIN Laurent.
- qu'une déclaration de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques Chemin des
Genêtes a été accordée à M. BRIGNON Jean-Louis et Mme Anabel JACQUES.

2 – Demande achat de terrain

M. le Maire informe les élus qu'il est saisi d'une demande d'achat de terrain par Mme Céline
GUYON, rue du Champ Minet. Il rappelle également que la précédente municipalité avait
déjà débouté une demande d'achat de terrain sur le même secteur. Considérant que le fait
d'accéder à cette demande nécessiterait de créer un morcellement de la réserve foncière située

entre les 2 parties construites de la Pièce Rougemont, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de Mme GUYON.

3 – Droit de Prémption Urbain

M. le Maire informe les élus que, suite au décès de M. Christian VERGES, sa propriété Route de Lons, sera vraisemblablement rapidement mise en vente. Il suggère de créer un Droit de Prémption urbain sur cette propriété en raison de la proximité avec le projet d'aménagement de la Mare aux Loups. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de prendre en charge les démarches nécessaires à cette opération et de demander une estimation des parcelles ZI 84 et 91 au service des Domaines.

III – PLATEAU SPORTIF

Les élus prennent connaissance des plans de plus en plus affinés portant sur ce projet et chargent le Maire de présenter des demandes de subventions aux différentes administrations susceptibles de soutenir un tel projet (Région, Jeunesse et Sport), sachant que la demande faite à la Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux) est déjà en cours d'instruction et que deux subventions au titre de la relance ont déjà été attribuées par le Conseil Départemental. M. le Maire informe les élus qu'une présentation du projet sera faite aux riverains courant janvier.

IV – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

1. Conformément à l'article L 1424/35 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de transférer la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille et prend note que cette contribution sera reprise par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) ;
2. SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : une réunion publique d'information sera programmée quand les conditions sanitaires le permettront ; Le Maire a demandé à la Communauté de communes que soit instauré une progressivité dans les visites de contrôle en commençant par les installations les plus à risques ;
3. Qualité de l'air : le Maire informe les élus que le contrôle de la qualité de l'air est obligatoire dans les écoles et les bâtiments publics et que la commune s'est inscrite pour une opération groupée auprès de la CCBHS.
4. Formation des élus : le Conseil décide d'attribuer 8% de la masse indemnitaire du maire et des adjoints à une ligne budgétaire destinée à la formation des élus installés depuis le mois de mai 2020, afin que chaque conseiller puisse en bénéficier durant le mandat.

V – AFFAIRES SCOLAIRES

1. Suite à la demande de la DDCSPP (Direction Départementale De la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), il est entendu que le PEdT (Projet Educatif Territoriale), précédemment établi par la Commune en 2016, sera

renouvelé par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille du fait de sa prise en charge des Temps d'Activités Périscolaires ;

2. Rythmes Scolaires : Un audit ayant été réalisé par l'école de Larnaud, il ressort que les parents sont favorables à la poursuite des cours sur 5 jours (8 demi-journées) ; un avis sera également demandé aux membres du Conseil d'Ecole ainsi qu'à la commission scolaire de Fontainebrux ;
3. Sécurité Rue des Ecoles : suite à la réflexion sur la sécurisation de la rue des Ecoles s'appuyant entre autres sur l'étude réalisée par le CAUE en décembre 2017 et sur le compte rendu de la commission sécurité, le Maire invite les élus à réfléchir aux solutions qui permettraient d'assurer la sécurité des enfants au dépôt et à la prise en charge par le bus et par les parents aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Il en ressort les décisions suivantes :

- Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre un arrêté modifiant les horaires d'école et interdisant la circulation dans la rue des Ecoles de 8h à 9h, de 11h à 14h et de 15h30 à 16h30 (sauf pour les riverains et les bus);
- les parents devront impérativement se garer sur les parkings existant à proximité de la mairie et à proximité de l'église et conduire à pieds leurs enfants vers leurs établissements scolaires ;
- Mme la Directrice a informé que des dispositions avaient déjà été mises en place avec des signes distinctifs, différenciant les enfants, qui prennent le bus, ceux qui vont à la cantine et ceux qui partent avec les parents ;
- M. le Maire rappelle que la commune travaille également sur le développement des pistes cyclables ainsi que le tracé de la voie verte devant relier les deux tracés déjà existants.
- Il est proposé également de déplacer périodiquement le radar pédagogique solaire afin de déterminer dans quels quartiers de la commune sont constatés les excès de vitesse les plus fréquents ;

VI – DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal accepte le devis de 936 € proposé par Eric David pour établir le rapport sur les poteaux d'incendie existant et charge le Maire de prendre l'arrêté correspondant ;

VII – BATIMENTS COMMUNAUX

1 – Aménagement de la Mairie : des devis sont en cours afin de revoir la disposition du poste de travail de la secrétaire de mairie ainsi que le changement des imprimantes de la mairie et des écoles ;

2 – Eglise : réfection de la toiture : 30 % de la toiture serait à réparer : une estimation de l'ordre de 120 000€ serait nécessaire ; le maire propose aux élus de réfléchir à la pose éventuelle de panneaux photovoltaïques afin de limiter le coût de l'opération.

VIII – BOIS

1 – La liste des affouagistes est arrêtée à 19 inscrits pour la campagne 2020/2021 et la taxe affouagère est maintenue à 50 € par feu. Le responsable des bois propose de consacrer une partie de la coupe d'affouage à la fabrication de plaquettes qui compensera

financièrement pour la commune la diminution du nombre d'affouagistes ; La proposition est acceptée.

2 – Destination des coupes 2021 : après une visite des bois organisée par la commission adéquate avec le technicien ONF, les élus veulent d'une part, se donner le temps de réfléchir à la destination des coupes 8J et 23 AF et au projet prévu de plantation de 2 000 hêtres ; ils souhaiteraient d'autre part que leur avis par rapport à la gestion des bois soit mieux écouté et entendu par l'ONF.

IX – VOIE VERTE

M. le Maire présente aux élus les tracés proposés par la commission ad-hoc du Conseil Départemental ; il suggère également d'autres tracés qu'il juge plus judicieux. Les élus chargent le Maire de présenter les différents tracés envisagés à la réunion prévue le 21/12/2020 en mairie de Bletterans avec le Conseil Départemental, la Communauté de Communes, les maires de Villevieux et Bletterans.

X – TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

1 – Le maire remercie tous les conseillers pour l'aide apportée lors de l'aménagement du cimetière et pour la taille des platanes ; il rappelle aux élus les plantations réalisées au cimetière par Pierre Antier, lesquelles ont été unanimement appréciées par les habitants les ayant remarquées. Le Conseil Municipal accepte le devis de fourniture de rosiers destinés à compléter les plantations, portant ainsi la somme totale attribuée à ces travaux à 1 000 €. D'autres travaux restent à réaliser par l'équipe verte ou avec l'employé intercommunal et une entreprise locale.

2 – Eddy Lacroix, adjoint à la commune de Plainoiseau, est venu présenter à la **commission communale « Animation – Jeunesse »** le mode de création d'un conseil municipal des jeunes. Au vu de la complexité de la démarche et des contraintes liées à son fonctionnement, la commission communale larnaudiennne préfère créer une commission des jeunes qui délèguera un rapporteur auprès du Conseil Municipal. Un appel est lancé auprès des jeunes volontaires désirant s'impliquer dans cette commission.

3 – L'idée est lancée de la mise en place d'un marché de producteurs une fois par mois, le dimanche matin, de mai à octobre ;

XI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Corinne Vernet donne lecture d'un courrier de Marie-France Romand, présidente de CLOCH, proposant des activités destinées à créer de l'animation sur la commune (livres, découverte de photos anciennes, histoire locale...)

2 – Aménagement de l'Etang des tartres : Le projet d'aménagement proposé par des investisseurs est finalement abandonné, les exigences environnementales étant trop contraignantes ;

3 – La demande de subvention émanant de l'Amicale des Donneurs de Sang de Bletterans sera examinée au moment de l'élaboration du Budget Primitif 2021 ;

4 – Carine Bornot-Faivre, responsable de la commission « communication » rappelle aux personnes concernées, l'urgence de déposer leurs articles sur la nouvelle boîte mail du secrétariat de mairie : mairie@larnaud.fr:

5 – Le Conseil Municipal approuve la proposition de l'équipe « lien social » de remplacer le banquet des anciens, annulé pour cause de COVID, par une distribution de colis aux personnes de plus de 75 ans : Mmes Naudin et Marty se chargent de la confection des colis qui seront distribués par les élus dans leur quartier respectif ;
Mme Naudin remercie les bénévoles s'étant fait connaître pour assurer le relais avec le service de téléalarme ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

LARNAUD, le 21 décembre 2020.

Le Maire, David GUYOT,